

# Nos écoles secondaires [suite]

Autor(en): **Progin, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039975>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

suite de cet article, ainsi que le compte-rendu de l'assemblée scolaire de Sierre, avec d'autres travaux. Nos lecteurs voudront bien prendre patience.



## NOS ÉCOLES SECONDAIRES.

(Suite.)

### a) INSUFFISANCE DU NOMBRE DE NOS ÉCOLES SECONDAIRES.

Les campagnards, on le sait, ne placent pas volontiers leurs enfants à la ville. Ils redoutent les dangers, les séductions de toutes sortes qui entourent les jeunes gens dans les grands centres de population. D'ailleurs la dépense à faire est trop considérable pour le plus grand nombre.

On ne se décidera donc à envoyer un garçon à l'école secondaire que, si cette dernière est assez rapprochée pour permettre à l'élève de rentrer chaque jour au sein de la famille. C'est dire que l'école recevra les enfants des familles situées dans un rayon d'une lieue et demie, au plus.

Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de notre canton pour comprendre que la Basse-Broye, les contrées de Surpierre, de Farvagny, de Treyvaux, de Rue, la Basse-Gruyère, la vallée de Charmey, la Haute-Gruyère, sont trop éloignées du siège d'une école secondaire pour pouvoir jouir du bienfait de cette institution. Les habitants de ces contrées n'ont qu'une seule alternative: mettre leurs jeunes gens en pension. Le procédé est impraticable pour les familles pauvres ou peu aisées; quant aux familles riches, elles méritent le reproche de n'en pas user assez.

Sans nous étendre davantage, concluons de ce qui précède qu'il faudrait aviser aux moyens d'ouvrir sept écoles secondaires nouvelles, ayant leurs sièges, par exemple, à Villars-sous-Mont, à Charney, à Rue, à Farvagny, à Treyvaux ou Praroman, à Surpierre, à Montagny ou Dompierre. Notre canton serait alors doté de quatorze établissements secondaires ou d'une école pour 7719 habitants; le canton de Berne en a une sur 10,336 âmes de population (49 écoles).

Nos ressources nous permettent-elles de réaliser immédiatement ces désirs et de répondre ainsi sans retard aux besoins des populations? Nous ne le croyons pas. La principale difficulté est de trouver dans les communes rurales des locaux convenables à l'installation d'une école secondaire. Puis, une même localité se chargera difficilement de fournir toutes les prestations que réclame la loi: locaux, chauffage, mobilier, matériel, engins. Sans

doute, la loi prévoit à ce sujet un accord entre les communes ; mais les jalousies, les rivalités de personnes et de clochers mettent à cette entente des difficultés souvent insurmontables.

L'organisation d'écoles secondaires nouvelles marchera donc péniblement aussi longtemps que des dotations quelconques, des dispositions testamentaires, ou une élévation notable de la contribution de l'Etat, ne viendront pas assurer la stabilité des finances du jeune établissement. A ce propos, il faut regretter que, parmi nos mariés sans enfants et nos nombreux riches célibataires des deux sexes, il se trouve si peu de Pache et de Berset, de Berset surtout, inspirés à leur lit de mort par l'heureuse pensée de favoriser l'instruction secondaire. Le succès de l'institution de Cormerod devrait être un stimulant efficace ; espérons qu'il engagera quelques rentiers charitables à penser aux écoles au moment de dicter leur testament ; espérons qu'il se trouvera des notaires zélés pour user dans ce sens d'une heureuse influence auprès de leurs clients.

Mais il faut que, soit les établissements actuels, soit les institutions nouvelles, deviennent toutes de *vraies écoles secondaires*, et non des doublures des écoles primaires. La première condition ici nécessaire, c'est que l'école communale remplisse son programme. Arrive ainsi le second point à examiner, savoir :

**b) L'ÉTAT D'INFÉRIORITÉ D'UN BON NOMBRE D'ÉCOLES PRIMAIRES.**

C'est un fait ; il faut avoir le courage de l'avouer : nous avons beaucoup d'écoles faibles, très-faibles.

A qui la faute, et où le remède ?

La question est délicate. Il y aurait mille susceptibilités à ménager, mille circonstances atténuantes à examiner, mille réserves à faire. On ne supporte pas volontiers (je parle par ma propre expérience) de s'entendre faire des observations, peut-être des reproches. On admet bien qu'une école laisse à désirer sous certains rapports ; mais les parents, les commissions scolaires, les circonstances de temps et de lieu sont là, et, vrais boucs émissaires, toujours dociles, doivent recevoir le faix de tous les péchés. Comment dès lors ne pas acquitter les instituteurs ?

J'ai promis d'être franc ; je le serai. Nul plus que moi n'aime les instituteurs primaires ; nul n'apprécie davantage leur zèle, leurs efforts ; nul ne comprend mieux leurs difficultés, leurs ennuis, leur ingrat labeur ; nul n'a un désir plus grand de voir leur position s'améliorer et un peu plus de reconnaissance accompagner leur patiente abnégation. Je parle donc à des amis. Je leur dirai ma pensée avec la franchise que je demandais autrefois à mes collègues : quelques-uns pourraient en témoigner.

Eh bien ! je le répète, à qui, sinon la faute, au moins une bonne partie de la faute ?

Répondons par une question, une simple question, que je tâcherai de poser très-clairement et que je recommande aux méditations de plusieurs :

*D'où vient que, dans la très-grande généralité des cas observés jusqu'ici, lorsqu'une école est mauvaise, très-mauvaise, et qu'on change d'instituteur, la même école devient meilleure, SI LE NOUVEAU MAITRE EST MEILLEUR, toutes les autres circonstances restant absolument les mêmes?*

Sachons donc le reconnaître, si notre école est mauvaise, il y a de notre faute; et, tout en continuant de réclamer des enfants plus d'application, des parents plus de vigilance et de soins, des autorités scolaires plus d'activité, d'intelligence et de vigueur, appliquons-nous essentiellement à augmenter nos connaissances, à mieux organiser nos cours, à bien préparer nos leçons, à attirer les enfants par l'intérêt de notre enseignement, à nous mériter la confiance, l'affection, le respect des parents et des autorités. Si le maître comprend sa situation, s'il est sobre, tranquille, pieux, sincère, dévoué avant tout : par enchantement, le plus souvent, les difficultés s'aplanissent, la commission devient bonne, les parents zélés, les enfants dociles.

M. PROGIN.



## UNE VISITE D'ÉCOLE.

Ne croyez pas, ami lecteur, que je vienne vous parler ici d'une visite officielle, non, tant s'en faut. Ce n'est qu'un vulgaire mortel qui écrit ces lignes; ma plume n'est donc guère autorisée, mais pardonnez à l'audace en vue de l'intention.

Faut-il vous le dire? Je n'aime guère ces visites dont le programme tracé d'avance, avec toute la certitude possible, n'offre rien de bien attrayant, ne présente aucun incident particulier qui permette à l'observateur de juger, d'une façon relative, l'instituteur et sa méthode, les qualités et les défauts de celui-là, les avantages et les défauts de celle-ci.

Bien que fort peu versé dans la science de la pédagogie, j'ai pu, en différentes circonstances, grâce à une petite dose de perspicacité, faire des remarques que ma modestie ne m'empêche pas de croire assez justes. Permettez-moi donc, pour arriver à mes fins, de prendre les choses d'un peu loin.

Paul N... fut mon camarade de classe; il est maintenant mon meilleur ami. Déjà sur les bancs de l'école, je pus m'apercevoir de son égalité d'humeur, de l'urbanité de son caractère et de la générosité de son cœur. Avec cela, sachant rire et s'amuser à propos, mais sérieux et infatigable à l'étude.

Aussi, les espiègleries que l'on se permettait parfois à son égard étaient-elles en pure perte, et l'impassible Paul de continuer sa besogne comme si de rien n'était.